

Certifications en FLE

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le DELF se compose de 4 diplômes indépendants, correspondant aux quatre niveaux du Cadre européen de référence pour les langues, A1, A2, B1 et B2.

A chaque niveau les 4 compétences sont évaluées : compréhension orale et production orale, compréhension des écrits et production écrite.

Pour en savoir plus : site du [CIEP DELF/DALF](#)

Le TCF, test de connaissance du français, est destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent faire valider leurs connaissances en français. Le TCF positionne les candidats sur l'un des six niveaux du Cadre Européen Commun de Référence).

Pour en savoir plus : site du [TCF](#)

Le Centre Cnam de Paris n'est pas centre d'examen. Pour passer un examen vous permettant d'obtenir une certification, vous devez vous inscrire directement auprès d'un centre d'examen agréé. Vous trouverez la liste des centres agréés sur le site de chaque certification énumérée ci-dessus.

<https://langues.cnam.fr/certifications/certifications-en-fle/certifications-en-fle-637894.kjsp?RH=1392031208661>